

# FICHE PRATIQUE

## Le Groupement Employeurs Santé Services (GEES)



Le **Groupement Employeurs Santé Services**, association loi 1901, propose un service complet en Ressources Humaines aux **professionnels de santé libéraux des régions partenaires**.

Il se charge de toutes les périodes clés de la vie contractuelle du salarié, du recrutement jusqu'à la fin du contrat. Le salarié peut être mis à disposition par le GE Santé Services pour une ou plusieurs structures (mutualisation).

Les différents postes concernés :



**CABINETS, GROUPES MÉDICAUX,  
MAISONS DE SANTÉ**

Assistant médical - Secrétaire médicale -  
Coordonnateur - Professionnel de santé



**COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES  
TERRITORIALES DE SANTÉ**

Chargé de mission - Coordonnateur



**AUTRES  
STRUCTURES**

Opérateur de soins non programmés -  
coordonnateur ESS

## La création du GESS

**Juillet 2019**

L'URML Pays de la Loire crée son Groupement d'Employeurs : un service RH dédié aux professionnels de santé libéraux pour assurer l'embauche et le portage de contrat de travail.

**Avril 2023**

Les unions de médecins libéraux de France expriment leur intérêt pour ce groupement d'employeurs

**Novembre 2023**

Par Assemblée Générale constitutive le 09 novembre 2023, le Groupement Employeurs Santé Services, association loi 1901 à but non lucratif, a désormais une envergure pluri régionale avec **7 régions partenaires**.

# Une offre complète en gestion RH



## ÉQUIPE SPÉCIALISÉE

- En ressources humaines
- Pour répondre aux besoins en recrutement et gestion du personnel des professionnels de santé libéraux.



## ACCOMPAGNEMENT

- Des périodes clés de vos salariés : période d'essai, entretien annuel, formation, demande de revalorisation salariale.



## GESTION SOCIALE

- Fiches de paie, coffre-fort numérique, mutuelle, prévoyance.



## MUTUALISATION

- Possibilité de salariés sur plusieurs structures.



## ADAPTABILITÉ

- En fonction des besoins : CDD, CDI, mi-temps, temps plein.

# Les avantages du GESS



## Pour l'adhérent

- Recrutement selon les besoins exprimés ou transfert de personnel
- Mise à disposition du salarié : l'adhérent est l'employeur opérationnel
- Toutes modalités contractuelles (CDI, CDD, Temps partiel ...)
- Sans contrainte administrative
- En sécurisant le cadre juridique



## Pour le salarié

- Garanties de bonne gestion sociale (cadre contractuel, fiches de salaires, mutuelle, prévoyance, médecin du travail, évolutions du contrat ...)
- Suivi du contrat et des compétences : entretiens annuels, démarches de formation
- Convention collective (personnel des cabinets médicaux - IDCC 1147)
- Mutualisation possible entre plusieurs adhérents : 1 contrat, 1 bulletin de paie



Les spécificités Alsace-Moselle sont prises en compte par le GESS : calcul et charges patronales, mutuelle, jours fériés

# Les services proposés par le GESS



GROUPEMENT EMPLOYEURS  
SANTÉ SERVICES

	CABINET COMPTABLE	AGENCE D'INTERIM	GROUPEMENT EMPLOYEUR
Définir la fiche de poste	✗	✗	✓
Rédiger et diffuser l'annonce	✗	PARFOIS	✓
Tri des CV	✗	✓	✓
Présélection téléphonique	✗	✓	✓
Entretien	✗	PARFOIS	LE CANDIDAT EST CHOISI PAR L'ADHÉRENT
Sélection du candidat	✗	LE CANDIDAT PEUT ÊTRE CHOISI PAR L'AGENCE	✓
DPAE, contrat de travail, dossier administratif	Facturation à l'acte + coût horaire d'intervention	✓	✓
Période d'essai, entretien annuel, formation ...	Facturation à l'acte + coût horaire d'intervention	PARFOIS	✓
Gestion des arrêts maladies et autres absences	Facturation à l'acte + coût horaire d'intervention	✓	✓
Affiliation mutuelle et prévoyance	Facturation à l'acte + coût horaire d'intervention	PARFOIS	✓
Bulletin de salaire, variables paie	Facturation à l'acte + coût horaire d'intervention	✓	✓
Rupture de contrat, procédure + solde tout compte	Facturation à l'acte + coût horaire d'intervention	✓	✓

# Modalités & coûts d'adhésion

## Au démarrage

1- Adhésion annuelle 50€ / adhérent

### 2- Choix option

Recrutement + portage du contrat 500 €

Portage du contrat sans recrutement 250 €

3- Avance compte courant 2 mois de salaire brut chargé

(1 mois pour les structures individuelles)

## Chaque mois

Refacturation du coût global du salaire (salaire brut + charges patronales)

### 1- Frais de gestion

- 1 salarié 10 %
- 2 salariés 8 %
- 3 salariés et + 6%

2- Notes de frais et toutes sommes engagées par le salarié

## Un besoin en recrutement ? Des interrogations ?

L'équipe RH et facturation du GESS est à votre disposition pour vous accompagner, du lundi au vendredi de 09h à 17h.



[rh.grandest@ge-santeservices.org](mailto:rh.grandest@ge-santeservices.org)



[www.ge-santeservices.org](http://www.ge-santeservices.org)